ART. 2 N° AS976

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2023

ABROGATION DU RECUL DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1164)

SOUS-AMENDEMENT

N º AS976

présenté par M. Léaument

à l'amendement n° AS|88 de Mme Autain

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.